



Mes droit d'heritage de mon defunt pere decede a annonay

Par **DJAMEL_old**, le **19/06/2007** à **18:44**

je suis le fils unique d'un pere emigre remarier en france qui habitais a annonay decede le 31/12/1996 a annonay acte de dece ci joint copie.rnje demande a ce qui peut m aider a recuperer mes droit. je reste a votre entiere disposition pour vous fournir plus de detail merci.

Par **Christelle_old**, le **20/06/2007** à **03:24**

Bonjour,rnrnEn effet il faut plus de détail.rnJe peux commencer par vous dire qu'un fils unique a une réserve de 1/2, ça signifie que quoi qu'il arrive vous avez droit à 1/2 de l'héritage. Vous avez droit à la totalité si votre père n'a laissé aucun testament...rnrnComment se fait-il que la succession ne soit pas réglée depuis dix ans ?

Par **DJAMEL_old**, le **20/06/2007** à **18:31**

je vous ecris avec plus de detail. je suis ne d un pere algerien qui a emigre en france dans les annees 60 **mahdid djamel fils de mahdid brahim (le pere)**.mon pere nous a quitter pour travailler en france apres une attente de 10 ans sans repense ma mere a divorce en son absence(**abondon de domicile**) est elle c'est remarier me laissant ches ma grande mere. apres 26 ans j'ai pus procurer son adresse qui etait (**cite des ripaille annonay ardeche france**),j ais pus faire le voyage en 1987 chez lui. apres mon arriver j'ai decouvert qu'il est c'est remarier avec une deuxieme femme **hattou halima** comme inscrit sur son acte de deces,pere

d cinq enfant , j'ai passer un mois entier, en c'est bien entendu que la prochaine annee je reviendrais. mais juste apres mon retour en algerie, j'ai envoyer des lettre une disaine de fois mais sans aucune repense,j'ais essayer de telephoner mais sa femme a couper laligne .je me suis dit que je suis entrain de les deranger donc j'ai arreter d'ecrire et de telephoner. je n'ais pas pus m'offrir de l'argent pour une deuxieme visite, en plus pour rentrer en france il faut que une perssone vous envoie l'hebergement . un jour en 1996 j' ais recus une lettre de son ancle de tournon me disant que ton pere et mourant il et a l'hopital et veut te voir mais malheureusement je ne peut pas me deplacer par manque d'argent tois jours apres il m'appelle en me disant que ton pere et decede il faut te preparer pour acceillir son corps en algerie chose faite. je vous fait savoir que mon pere et retraite, et si ma memoire et bonne il travailler dans une entreprise d'electification annonay/tournon/ou valence, autre cose il et inscrit sur son acte de dece n°504 delivrer par ll'etat civil d'annonay divorce de **hattou halimasa** femme dresser le meme jour en precence d'elisabeth saiha pouzol redacteur territorial officier de l'etat civil par delegation du maire d'annonay.

Par **Christelle_old**, le **21/06/2007** à **01:27**

Bonjour,rnrnDonc vous n'êtes pas fils unique. Il y avait 5 autres enfants. Le réserve change, c'est 3/4 pour tout le monde et donc, 3/20 pour vous.rnMais encore faut-il qu'il y ait eu quelque chose à hériter. Savez-vous s'il avait des biens ?

Par **DJAMEL_old**, le **21/06/2007** à **21:22**

merci de votre aide rnje siais qu'il travailler cher une entreprise (privee ou public), je sais aussi qu'il arnlaisser une rente et c'est logique ,mais mois je veux savoir si j'ouvre droit au capital deces parceque son ex femme ma mis a la touche, si c'est le cas je crois que c'est pas encore trops tard de revendiquer tous mes droit, et qu'elle institution qui peut prendre ma revendication ,et qui peut fouiner dans cette affaire pour recupere mes droit merci ,meri et encore mille merci pour votre aide humain.

Par **Christelle_old**, le **22/06/2007** à **03:16**

Bonjour,rnrnLe capital décès c'est un peu vague... Il faudrait savoir de quoi il s'agit. Mais en général il est pour l'épouse, pas pour les enfants. Je ne crois pas que vous puissiez récupérer quoi que ce soit.rnrnSi vous êtes vraiment déterminé, il vous faut prendre un avocat en France. Mais songez à ce que cela coûte pr rapport à ce que vous pourriez récupérer....

Par **DJAMEL_old**, le **22/06/2007** à **13:53**

bon jour et bon wek end.rnje vous fait savoir que mon pere et avant son deces a divorce,aqui revient toutrntous les biens s'il existe bien sur.rnou bien je vais abondoner parceque ca

demende beaucoup d'argent ;vus que c'est pas vraiment interreson. merci de votre conseille.

Par **Christelle_old**, le **23/06/2007** à **06:22**

Bonjour,rnrnLe décès ne change ien vis à vis des autres enfants. Mais il est vrai que dans ce cas, l'épouse ne touche rien. Il faudrait connaître le contenu exacte de l'héritage et le montant du capital. Sans compter que s'il y a bin eu un capital de versé, il a probablement été dépensé, ce qui complique encore les choses....

Par **DJAMEL_old**, le **23/06/2007** à **19:11**

bon jour,rnou m'adresser dans ce quas la exp.. la mairie,la prefecture,un association humanitaire,je vous pris de me fisseler cette citation me donner une adresse un cite etc ... merci d'avence.

Par **mahdid nadia_old**, le **24/09/2007** à **12:42**

Bonjour Djamel!!rnrnje suis nadia ta soeur!!rnje suis tombée par hasard sur ce site !! rnrnVoilà des années que je fais des recherches pour te retrouver!! toi tu fais des recherches pour récupérer l'héritage de papa!!! enfin bref!rnrnSi tu veux me contacter pour avoir des informations sur ce que tu recherches, discuter avec moi, je te passe mon email dans un premier temps : nadia.mahdid@yahoo.fr

Par **djamel59_old**, le **26/09/2007** à **21:47**

bonjour ma petite soeur nadia, je suis ton frere djamel j'attend toujours vtre reponse puisque je vous ait envoyer une repense que vous trouverais dons votre boite e.mail que vous avez laisser sur ce cite. mon adresse e.mail et: d_mahdid59@yahoo.fr jattend avec impatience votre courrier merci bon courage, tus passe le bonjour a toute la famille. merci beaucoup **experato[s]/[s]** qui nous a permi de renouer le lien familiale.mon n° TEL MOBILE /0213 76241012.